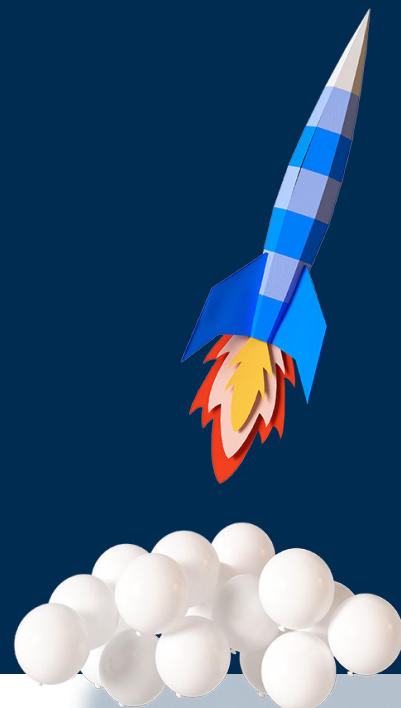


Les déclarations fiscales incontournables des PME et ETI françaises



Face au volume de déclarations et à l'évolution constante des réglementations, respecter ses obligations fiscales représente un véritable défi pour les **PME (Petites et Moyennes Entreprises) et ETI (Entreprises de Taille Intermédiaire)** en France.

Cette liste recense les principales déclarations fiscales auxquelles ces entreprises doivent se conformer. Elle couvre les obligations fiscales, sociales et spécifiques à leur activité. Bien que cette liste soit aussi complète que possible, certaines déclarations peuvent varier en fonction du secteur d'activité, du statut juridique, de la localisation ou encore des enjeux environnementaux. Assurez-vous de vérifier les obligations spécifiques à votre entreprise pour rester en conformité.

1 Les déclarations liées à l'impôt sur les bénéfices

- > **Déclaration de résultats (liasse fiscale) :**
 - **Formulaire 2065** : Pour les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés (IS).
 - **Formulaire 2031** : Pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu (IR) (BIC, BNC, BA).
- > **Païement des acomptes et du solde de l'impôt sur les sociétés (IS) :**
 - Acomptes trimestriels ou mensuels selon le régime fiscal.
- > **Déclaration des déficits reportables :** Si applicable.
- > **Déclaration des crédits d'impôt :** Par exemple, le crédit d'impôt recherche (CIR), le crédit d'impôt innovation (CII) ou le crédit d'impôt formation des dirigeants. Ces déclarations sont souvent annexées à la liasse fiscale.
- > **Déclaration des retenues à la source :** Pour les entreprises versant des revenus soumis à retenue à la source (notamment pour les non-résidents).

2 Les déclarations de TVA

- > **CA3** : Déclaration mensuelle ou trimestrielle pour les entreprises au régime réel normal.
- > **CA12** : Déclaration annuelle pour les entreprises au régime simplifié.
- > **Déclaration de TVA intracommunautaire :** Obligatoire pour les échanges intracommunautaires de biens ou services.
- > **Déclaration de TVA sur les acomptes :** Certaines entreprises doivent déclarer et payer des acomptes de TVA (notamment en cas de TVA annuelle).
- > **Déclaration de régularisation de TVA :** En cas de régularisation annuelle pour les entreprises au régime simplifié.

3 Les déclarations sociales

- > **Déclaration Sociale Nominative (DSN) :**
 - Déclaration mensuelle pour les cotisations sociales des salariés (URSSAF, retraite, prévoyance, etc.).
- > **CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) :**
 - Déclaration annuelle pour toutes les entreprises occupant des locaux professionnels.
- > **CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) :**
 - Obligatoire pour les entreprises réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 500 000 €.
- > **Déclaration des cotisations AT/MP (Accidents du Travail et Maladies Professionnelles) :** Incluse dans la DSN mais peut nécessiter des ajustements spécifiques.

4 Les déclarations liées aux taxes spécifiques

- > **Taxe sur les véhicules de société (TVS) :**
 - Pour les entreprises possédant ou utilisant des véhicules.
- > **Taxe d'apprentissage :**
 - Contribution annuelle pour financer la formation professionnelle.
- > **Participation à la formation professionnelle :**
 - Obligatoire pour toutes les entreprises employant des salariés.
- > **Participation à l'effort de construction (PEEC) :**
 - Pour les entreprises de plus de 50 salariés.
- > **Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) :** Pour les entreprises exploitant des surfaces commerciales supérieures à 400 m².
- > **Taxe sur les boissons sucrées ou alcoolisées :** Pour les entreprises concernées par la production ou la distribution de ces produits.

5 Les déclarations douanières

- > **DEB (Déclaration d'Échanges de Biens) :**
 - Pour les échanges intracommunautaires de biens.
- > **DES (Déclaration d'Échanges de Services) :**
 - Pour les échanges intracommunautaires de services.
- > **Déclaration d'importation/exportation :** Obligatoire pour les échanges avec des pays hors de l'Union européenne.
- > **Déclaration de transit :** Pour les marchandises en transit sous douane.

6 Les déclarations liées aux revenus et aux capitaux mobiliers

- > **Formulaire 2777 :**
 - Pour les entreprises versant des dividendes, intérêts ou autres revenus de capitaux mobiliers.
- > **Formulaire 2561 :** Déclaration des revenus distribués (dividendes, intérêts, etc.) pour les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

7 Les déclarations environnementales

- > **TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) :**
 - Pour les entreprises concernées par des activités polluantes (déchets, émissions, etc.).
- > **Eco-contribution :**
 - Pour les entreprises produisant ou distribuant certains produits (emballages, équipements électriques, etc.).
- > **Déclaration des émissions de gaz à effet de serre (GES) :** Obligatoire pour certaines entreprises dépassant un seuil d'émissions.
- > **Contribution Climat-Énergie (CCE) :** Pour les entreprises consommant des énergies fossiles.
- > **Déclaration REP (Responsabilité Élargie des Producteurs) :** Pour les entreprises soumises à des obligations de recyclage (emballages, textiles, équipements électriques, etc.).



8 Les déclarations spécifiques selon le secteur d'activité

Certaines PME et ETI doivent remplir des déclarations spécifiques en fonction de leur secteur :

- > **Banques et assurances** : Taxes spécifiques sur les opérations financières.
- > **Agriculture** : Déclarations spécifiques pour les exploitations agricoles.
- > **Industrie** : Déclarations liées aux émissions de CO2 ou à la production.
- > **Santé** : Déclarations spécifiques pour les laboratoires pharmaceutiques (taxes sur le chiffre d'affaires, etc.).
- > **Energie** : Déclarations liées à la production ou à la distribution d'énergie (taxes sur l'électricité, le gaz, etc.).

9 Les déclarations liées aux honoraires et commissions

- > **Formulaire DAS2** : Déclaration des honoraires, commissions et autres rémunérations versées à des tiers.

10 Les déclarations pour les entreprises internationales

Déclaration des prix de transfert (formulaire 2257) :

- Obligatoire pour les entreprises appartenant à un groupe international.
- > **Déclaration des établissements stables** :
 - Pour les entreprises ayant des activités à l'étranger.
- > **Déclaration des comptes bancaires à l'étranger** : Obligatoire pour les entreprises détenant des comptes à l'étranger.
- > **Déclaration des dispositifs transfrontaliers (DAC6)** : Pour les entreprises impliquées dans des montages fiscaux transfrontaliers.

11 Les déclarations pour les entreprises employant des salariés

- > **Déclaration annuelle des données sociales (DADS) :**
 - Si la DSN ne couvre pas certains éléments spécifiques.
- > **Déclaration des effectifs** :
 - Pour le calcul de certaines contributions (formation, apprentissage, etc.).
- > **Index de l'égalité professionnelle** : Obligatoire pour les entreprises de plus de 50 salariés.
- > **Déclaration des travailleurs handicapés (DOETH)** : Obligatoire pour les entreprises de 20 salariés et plus.

12 Les déclarations liées à la fiscalité locale

- > **Taxe foncière** :
 - Pour les entreprises propriétaires de locaux.
- > **Taxes locales spécifiques** :
 - Selon la commune ou la région (exemple : taxe sur les enseignes).
- > **Taxe sur les bureaux en Île-de-France (TSB)** : Pour les entreprises occupant des bureaux dans cette région.
- > **Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)** : Incluse dans la taxe foncière mais peut nécessiter des ajustements.

13 Les déclarations pour les entreprises en croissance

- > **Déclaration des augmentations de capital** :
 - Obligatoire en cas de levée de fonds ou d'augmentation de capital.
- > **Déclaration des modifications statutaires** :
 - En cas de changement de siège social, d'objet social, etc.
- > **Déclaration des aides perçues** : Certaines aides publiques doivent être déclarées (exemple : subventions, PGE).